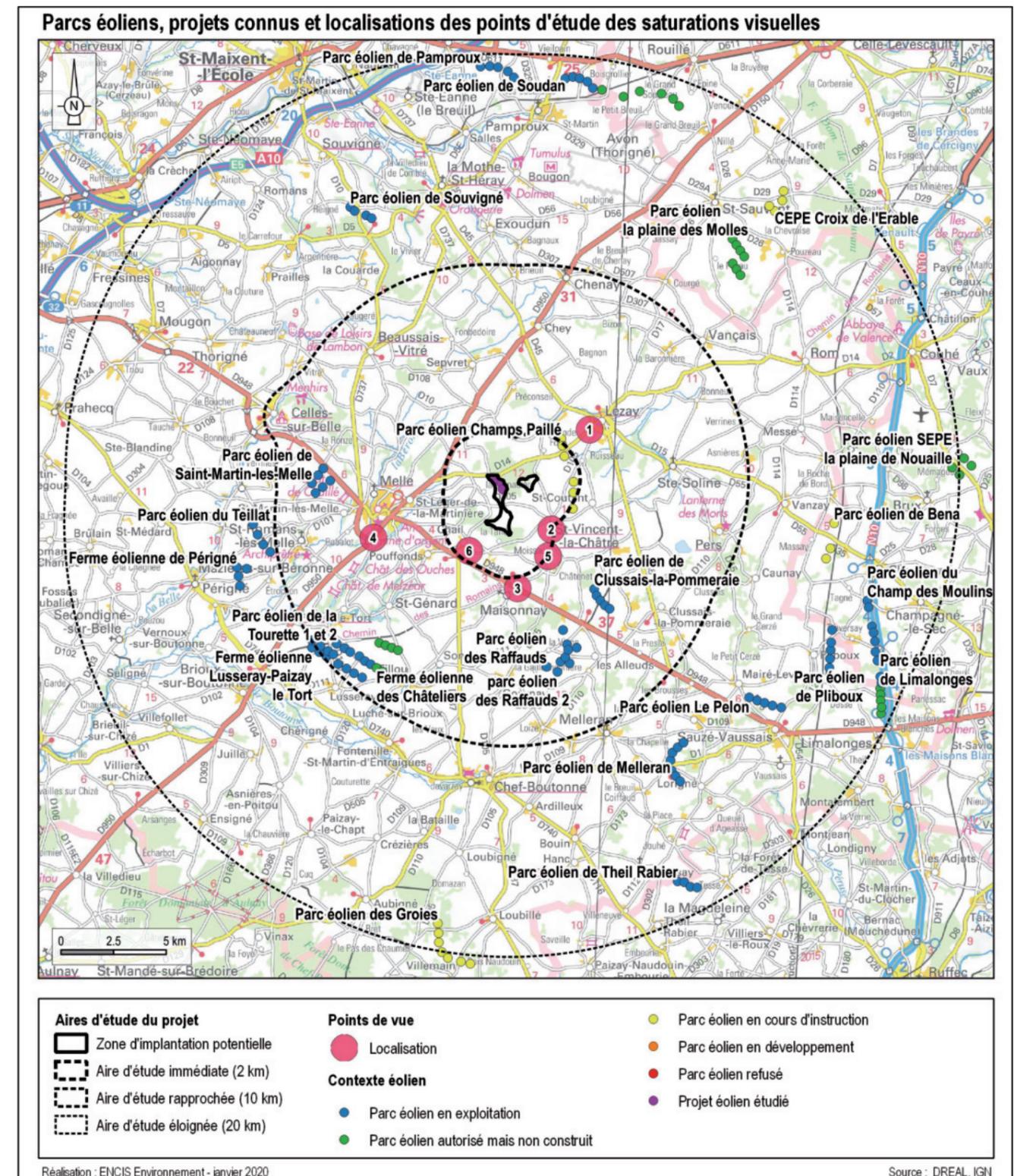


**5.3.8.4 Étude des saturations visuelles du projet avec les autres projets existants ou approuvés de grande hauteur**

L'aire d'étude éloignée comprend plusieurs parcs éoliens en fonctionnement ainsi que quelques projets autorisés et en cours d'instruction (cf. «5.3.8.3 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur», page 227).

L'étude des saturations visuelle s'est concentrée sur les lieux les plus sensibles, qui sont fonction de l'implantation des parcs éoliens construits et en projet. Ils correspondent au secteur localisé au sud de l'AEI, depuis le sud de Melle, le long de la D950, jusqu'à la sortie ouest de Lezay, en passant par le tracé de la D948 puis les environs de Saint-Vincent-la-Châtre. Les parcs en fonctionnement proches sont assez fréquemment visibles, tels que : Clussais-la Pommeraie, les Raffauds 1 et 2, la ferme éolienne de Lusseray-Paizay le Tort, la Tourette 1 et 2, le parc de Périgné, celui du Teillat ou de Saint-Martin-les-Melle. Les points d'étude 4 et 6 font notamment ressortir ces effets, même si les secteurs permettant l'observation conjointe de plusieurs projets restent assez ponctuels. Ces visibilitées sont en effets généralement estompées par la végétation, le long des routes, ou par la trame bâtie depuis les hameaux, les villages ou le centre de Melle.

Dans ce contexte-ci, les projets localisés au nord de cet ensemble tels que Champ Paille ou le projet de la Foye s'insèrent dans un horizon jusqu'à présent plutôt exempt de projets éoliens. Cette nouvelle configuration amène un potentiel risque de saturation depuis un secteur assez ciblé, localisé entre Maisonnay et le sud de Melle et s'articulant autour des tracés de la D948 et de la D950.



Carte 64 : Localisation des points pour l'étude des saturations visuelles.